



Intendance

Année scolaire 2019/2020

- A conserver -



Tarifs :

- Restauration :
 - Tarifs demi-pension **1^{er} trimestre** 2019/2020 (fixé par le lycée et la région) :
4 repas = 185.42 euros / 5 repas = 213.33 euros
 - Les tarifs des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres seront connus courant décembre 2019
- Ticket repas : 4.40 euros (à payer **avant la prise** du repas auprès de la gestionnaire)
- Carte de self : 4.00 euros
- Carnet de liaison : 3.00 euros

Distribution des factures de restauration :

Destinataire : les factures sont adressées **au responsable légal financier** désigné sur le dossier d'inscription

Modalités : l'envoi s'effectue **par courrier électronique** (Emetteur : siecle@ac-poitiers.fr / Objet : Facture demi-pension du COLLEGE EMILE COMBES)

Nous attirons votre vigilance sur le fait que les mails peuvent parfois arriver dans les « indésirables »

Périodes d'envoi :

- Mi septembre pour le 1^{er} trimestre (de septembre à décembre)
- Mi janvier pour le 2^{ème} trimestre (de janvier à mars)
- Mi avril pour le 3^{ème} trimestre (d'avril à juillet)

Paiement de la restauration :

LES PAIEMENTS SONT DUS AVANT CHAQUE FIN DE TRIMESTRE

Le paiement en trois fois est accepté automatiquement, dès réception de la facture

Pour toute autre demande de délai de paiement, s'adresser à : *Monsieur l'Agent Comptable – Lycée Emile Combes – 17800 PONS – téléphone 0546918600*, pour autorisation

Pour toute demande d'aide financière, s'adresser à la gestionnaire du collège : int.0170389f@ac-poitiers.fr ou 05.46.92.30.00

Modalités de règlement :

- Par CHEQUE : Règlement à l'ordre du collège Emile Combes par le biais de votre enfant ou par voie postale au Collège Emile Combes - service intendance - BP 30050 – 17800 PONS.
- En ESPECES : Remettre en maines propres auprès du service intendance du collège **OU** du lycée. Un reçu vous sera remis.
- Par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL (uniquement pour les élèves non boursiers et les élèves boursiers au taux 1) : formulaire « Mandat de prélèvement SEPA » à compléter dans le dossier d'inscription ou de réinscription et à déposer au service intendance du collège **avant le 20 septembre 2019**
- Par VIREMENT : transmettre à l'agence comptable le justificatif émanant de votre banque qui atteste de la mise en place mensuelle du virement

Changement de régime (externe – demi pensionnaire 4 ou 5 repas) :

Un changement de régime ne peut être effectué en cours de trimestre.

Pour toute demande de changement de régime pour le trimestre suivant, adresser au plus tard dans les 15 derniers jours du trimestre en cours une demande écrite (courrier ou mail) au chef d'établissement. Cette demande devra faire l'objet d'une validation par l'établissement.

(33) **05.46.92.30.00**

(33) 05.46.92.30.17

Collège : Ce.0170389f@ac-poitiers.fr

SEGPA : Ce.0171059j@ac-poitiers.fr

Intendance : int.0170389f@ac-poitiers.fr

BP 30050, 7 Rue des Cordeliers
17800 PONS cedex